

Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2010

Paiement du dividende aux actionnaires de Rhodia

L'Assemblée Générale des actionnaires de Rhodia, réunie ce jour à Paris, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2009, soit 0,25 euro par action. Elle a également décidé, dans sa quatrième résolution, de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. L'option sera ouverte à chacun des actionnaires et portera sur la totalité du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions Rhodia remises en paiement du dividende a été fixé par le Conseil d'administration à 14,50 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2010 et seront entièrement assimilées aux autres actions de la Société. La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 6 mai 2010.

Les actionnaires pourront exercer leur option entre le 6 mai 2010 et le 20 mai 2010 inclus. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 20 mai 2010 inclus, ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant des dividendes auxquels ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'option pour le paiement du dividende en actions sera automatiquement caduque si la réduction de capital prévue à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 n'est pas définitivement réalisée avant le 31 mai 2010. Dans ce cas, tout actionnaire qui aura opté pour le paiement du dividende en actions ne pourra se voir attribuer le dividende lui revenant qu'en numéraire

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions est fixée au 4 juin 2010.

L'option relative au versement du dividende en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant en Australie, au Canada, en Italie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le dividende en actions devront s'informer sur la fiscalité

applicable à cette option. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer au Document de référence 2009 de Rhodia (disponible sur www.rhodia.com) et notamment à la section "Facteurs de risques".

*Chimiste, leader dans ses métiers, **Rhodia** est un groupe industriel international, résolument engagé dans le développement durable. Le Groupe met la recherche de l'excellence opérationnelle et sa capacité d'innovation au service de la performance de ses clients. Articulé autour de six entreprises, Rhodia est partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, de l'électronique, de la parfumerie, de la santé, de la beauté, de la détergence, des produits industriels et de grande consommation. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,03 milliards d'euros en 2009 et emploie aujourd'hui environ 13 600 personnes dans le monde. Il est coté sur Euronext Paris.*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web <http://www.rhodia.com/>

Contacts

Relations médias

Lamia Narcisse

☎ +33 (0)1 53 56 59 62

Relations investisseurs

Maria Alcon

☎ +33 (0)1 53 56 64 89

Benjamin Bruneau

☎ +33 (0)1 53 56 64 42